



**Chambre de Métiers
et de l'Artisanat**

Loire . Saint-Etienne
Montbrison



REGLEMENT RELATIF AU PIAF

STATIONNEMENT DES ARTISANS
URGENTISTES

- COMMUNE DE SAINT-ETIENNE -

En partenariat avec :



Article 1. Présentation générale et fonctionnement du PIAF sur la commune de Saint-Étienne :

Le PIAF est un petit horodateur individuel embarqué à disposer sur le tableau de bord ou rétroviseurs des véhicules des artisans urgentistes (tels que définis dans l'article 2 de ce présent règlement) afin de faciliter leurs interventions dans les zones payantes du centre-ville de Saint-Étienne.

Il se substitue ainsi à l'horodateur classique. Il suffit d'appuyer sur un bouton, de sélectionner la zone de stationnement et d'insérer une carte prépayée. Le PIAF entame son décompte et celui-ci est stoppé lorsque la carte prépayée est retirée.

Ainsi, le PIAF est débité de la somme correspondant exactement au temps passé, au tarif en vigueur dans les zones de stationnement (jaune ou verte).

Il fonctionne avec une carte à décompte renouvelable (carte prépayée), disponible au service circulation de la ville de Saint-Étienne – 5 rue Auguste Guitton.

Article 2- conditions d'éligibilité.

☛ Les artisans potentiellement éligibles doivent :

- être immatriculés au Répertoire des Métiers ou au Registre du Commerce et des Sociétés
- présenter une activité dite « d'urgentiste ». Ce critère est fonction du code APRM de l'entreprise. Ainsi, il a été défini ce qui suit : les « artisans urgentistes » sont les entreprises dont l'activité correspond à l'un des codes APRM suivant :

4321AB: Installation électrique

4322AZ : Installation d'eau et de gaz

4322BA : Installation et entretien de climatisation et chaufferie

4322BB : Installation de chauffage individuel

4332BC : Entretien de chaudières domestiques

4332BB : Métallerie – Serrurerie

4334ZA : Miroiterie de bâtiment - vitrerie

Chaque année, cette liste pourra faire l'objet de modifications éventuelles afin d'améliorer la pertinence de la définition du caractère d'urgentiste.

☛ Les véhicules éligibles sont les véhicules professionnels de moins de 3,5 tonnes.

Article 3- tarification :

3.1. Tarifs appliqués sur les zones payantes de la ville de Saint-Étienne.

Le stationnement en zone est payant tous les jours (sauf le dimanche et jours fériés) de 8h30 à 12h30 et de 14h à 19h. Il existe deux zones de stationnement sur Saint-Étienne : jaune et verte.

Se renseigner auprès du service circulation pour connaître les délimitations de chacune de ces zones et la tarification en vigueur.

3.2. Tarification du boîtier PIAF.

Comme indiqué dans l'article 1, avec le PIAF, seul le temps réellement stationné est décompté.

Le coût d'acquisition du boîtier est de **70 € TTC**.

La carte à décompte renouvelable est vendue pour un stationnement prépayé de **40 € TTC**. Elle donne droit à la **gratuité de 12 minutes de stationnement par jour** quelque soit la zone de stationnement.

Le boîtier PIAF et les cartes prépayées sont vendus au Service Circulation de la ville de Saint Etienne – 5 rue Auguste Guitton.

Article 4 - conditions d'utilisation du PIAF.

Le boîtier s'utilise sur la commune de Saint-Étienne et pour une durée maximum de 2 heures.

Le PIAF doit être bien visible contre le pare-brise ou le rétroviseur central.

Hors opération de « dépannages urgents », le PIAF ne peut pas être utilisé.

Article 5 – Autres engagements des bénéficiaires du PIAF

Tout « artisan urgentiste » bénéficiaire du système PIAF, s'engage à communiquer auprès de l'agent de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de Saint-Étienne - Montbrison en charge du dossier, toute modification intervenant dans la vie de son entreprise et modifiant les conditions d'éligibilité ou d'utilisation du PIAF :

- adresse de l'entreprise,
- code APE,
- n° d'immatriculation du ou des véhicules de l'entreprise pouvant utiliser le boîtier,
- ...

Article 6 - Procédure :

- ☛ Prendre contact avec un agent de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de Saint-Étienne – Montbrison (vérification des conditions d'éligibilité et montage du dossier de demande de candidature),
- ☛ La Chambre de Métiers et de l'Artisanat de Saint-Étienne – Montbrison donne un avis consultatif sur le dossier et le transmet à la Ville de Saint-Étienne,
- ☛ La ville de Saint-Étienne (tenant compte de l'avis de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat) est la seule habilitée à octroyer ou non la possibilité à un artisan de bénéficier du système PIAF. Cette autorisation peut être revue à tout moment en cas de changement de la nature de l'activité de l'entreprise.
- ☛ La Ville de Saint Etienne n'a aucune obligation quant aux remplacements, entretien ou réparation des Piafs. En cas de panne, de pile déchargée, etc, les frais de remise en état pour le bon fonctionnement de l'appareil sont à la charge du propriétaire.

Article 7 - Liste des pièces à fournir

- Extrait d'immatriculation au Répertoire des Métiers ou au Registre du Commerce et des Sociétés
- Photocopie de la ou des carte(s) grise(s) du ou des véhicules concernés par le(s) boîtier(s) PIAF,
- Dossier de candidature
- Règlement signé

Nom :	Prénom :
En qualité de :	
Raison sociale :	Activité :
N° SIRET :	Code APRM :
Adresse :	
Tél. :	Fax :
<p>► Désire bénéficier système PIAF « artisans urgentistes » mis en place sur la commune de Saint-Étienne,</p> <p>► Certifie sur l'honneur l'exactitude des données et pièces justificatives fournies pour le montage du dossier,</p> <p>► Certifie avoir pris connaissance du règlement relatif au système PIAF « artisans urgentistes »,</p> <p>► S'engage à communiquer auprès de l'agent Chambre de Métiers et de l'Artisanat en charge du dossier, toute modification intervenant dans la vie de son entreprise et modifiant les conditions d'éligibilité ou d'utilisation du PIAF (article 5 du règlement).</p>	
Fait à....., le.....	
CACHET DE L'ENTREPRISE	SIGNATURE DU CHEF D'ENTREPRISE

Contacts	CMA de Saint-Étienne- Montbrison Service Animation Economique Catherine BERTHERAT	Ville de Saint-Étienne Service Circulation Benoît DENIS
	Rue de l'Artisanat - 42951 Saint-Étienne Cedex 9 Tél. 04.77.92.38.00	5, rue Auguste GUITTON - 42000 Saint-Étienne Tél. 04 77 48 73 12